

### SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance  
 Nom : Gasoil Soft Vacuum  
 Nom commercial du produit : Vacuum Gas Oil  
 No CE : 265-059-9  
 n° CAS : 64741-58-8  
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475498-21-0033  
 Code du produit : 256 SDS#PbR00256  
 Synonymes : VGO, VGOHS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances  
 Semi-produit  
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement  
 Revêtements  
 Agent de démoulage.  
 Bâtiment et travaux publics.  
 Travaux routiers  
 Fabrication de produits en caoutchouc.  
 Carburants  
 Lubrifiant  
 Fluides fonctionnels  
 Explosif  
 Utiliser pour les activités de forage et de production dans les gisements de pétrole et de gaz  
 Substances pour travailler le métal  
 Liant

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
 4th Floor, 20 North Audley Street  
 London W1K 6WL, United Kingdom  
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750  
 E-mail: reach@petrobras.com.br

Producteur:  
 Petróleo Brasileiro S. A.  
 Avenida Chile, 65.  
 20035-900 Rio de Janeiro - Brazil  
 E-mail: sac@petrobras.com.br

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300  
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 1 251 51 51

### SECTION2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Aquatic Chronic 2 H411

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

##### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

N;R51/53  
 R66

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

# Vacuum Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS09

Consignes en cas de danger (CLP) :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.2.2. Etiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R :

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Phrases-S :

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité .

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Liquide combustible. Risque de glissade sur la matière renversée. Une exposition répétée peut causer une atteinte ou une insuffisance du foie. Peut entraîner une photosensibilisation.

## SECTION3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Gas oils (petroleum), light vacuum	(n° CAS)64741-58-8 (No CE)65-059-9	100	N;R51/53 R66
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Gas oils (petroleum), light vacuum	(n° CAS)64741-58-8 (No CE)65-059-9	100	Aquatic Chronic 2, H411

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

# Vacuum Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Une exposition répétée peut causer une atteinte ou une insuffisance du foie. Peut entraîner une photosensibilisation.
Symptômes/lésions après inhalation	: sensation of dryness and pain in the nose, irritation des muqueuses. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, vertiges, somnolence, nausées et vomissements. Des concentrations excessives peuvent conduire à la perte de conscience.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement. Rougeur.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Légèrement irritant pour les yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée. stomach pain.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.

### SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:	: dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre chimique sèche, mousse. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Lors de sa combustion, il se forme. oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ). Oxydes nitriques (NO <sub>x</sub> ).
Danger d'explosion	: Dans les emballages fermés, la pression peut déformer ceux-ci et dans les cas extrêmes, produire des fuites ou les faire exploser. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.
Equipements de protection des pompiers	: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
Autres informations	: Une couche de liquide combustible flottant peut être présente.

### SECTION6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Eloigner toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Au contact du sol, peut former un film glissant, d'où un risque de chutes. Cf. chapitre 8.
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Au contact du sol, peut former un film glissant, d'où un risque de chutes. Rester du côté d'où vient le vent. Eliminate all sources of ignition, avoid sparks, flames and do not smoke in risk area. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	: Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Procédés de nettoyage	: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Mettre l'absorbant utilisé dans des sacs scellés et contacter une entreprise spécialisée dans le traitement des rejets. Recueillir le produit dans un récipient de secours : - convenablement étiqueté.

# Vacuum Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Éviter toute exposition inutile. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques: : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Condition(s) de stockage : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants. Acide fort.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas de donnée fiable disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Exposures should be minimized in accordance with good industrial hygiene practices. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Utiliser un appareillage antidéflagrant.

Equipement de protection individuelle : Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre A/P2. Lunettes bien ajustables. Gants. Vêtements de protection.



Protection des mains : Gants de protection étanches en nitrile.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Protection voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre A/P2. Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

# Vacuum Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	: Liquide
Apparence	: Huileux.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: hydrocarbures.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 237-401.5 °C (ASTM D86)
Point d'éclair	: 108 °C ASTM D 93
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: > 1 (air=1)
Densité relative	: 0.93 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: > 3
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 7.77 cSt at 40 °C (ASTM D445)

#### 9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de donnée fiable disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition. sources de chaleur. Températures élevées. Matières incompatibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

low molecular weight hydrocarbons. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Oxydes de soufre. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Une exposition répétée peut causer une atteinte ou une insuffisance du foie. Peut entraîner une photosensibilisation. Absorbé par la peau. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Autres informations : Non classable quant au potentiel cancérigène sur l'homme (Groupe 3 de l'IARC).

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : En cas de déversements importants, le produit est potentiellement dangereux pour les organismes aquatiques en raison du risque de formation d'une pellicule à la surface de l'eau, susceptible de réduire le taux d'oxygène dissous.

Ecologie - air : Potentiel photochimique de reconstitution de l'ozone (OBP):.

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Vacuum Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Vacuum Gas Oil (64741-58-8)

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Vacuum Gas Oil (64741-58-8)

Log Pow	> 3
---------	-----

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée fiable disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

#### 15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger



N

Phrases R

: R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S

: S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité .  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant  
S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 16: Autres informations

Sources de données

: PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes

: ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

# Vacuum Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Catégorie 2 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

*Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobas décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.*